MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 31

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260225-D202631-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
19/02/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	 23
Présents	 20
Votants	 22

Objet :

TOURISME

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Dominique HEMERY - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Christine CHÉRAUD - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Jean-François HÉLIN - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jacques FRANÇOIS et Philippe THOMAZO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Philippe ELLEOUET ayant donné procuration à M. Patrick FONTAINE
M. Jean-Marc CARREAU ayant donné procuration à M. Philippe THOMAZO
Mme Marine GOYON

SECRETAIRE : Madame Françoise GUYOT

SITE DE L'ILE AUX PIES – activités touristiques – Activité de restauration et de débit de boisson : convention d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) d'un terrain communal

Madame Dominique HEMERY, Adjointe en charge du tourisme, rappelle à l'Assemblée qu'un appel à projets a été lancé le 22 janvier 2026 ayant pour objet l'autorisation temporaire des activités touristiques sur le site de l'Ile aux Pies. Cet appel à projets vise essentiellement l'activité de restauration et de débit de boissons.
Les candidats étaient alertés sur le fait que le projet se situe dans un site classé et doit répondre à certaines exigences au niveau de l'intégration des installations dans l'environnement.

Une seule offre a été déposée (réponse par lettre recommandée avec accusé de réception). Il s'agit de la société « Les Gourmandes », actuelle exploitante de la « paillote » sur le site.
Le candidat propose de maintenir une offre qui sera conforme à ce qu'il a déjà mis en place jusqu'alors sur le site. Un projet de développement de la structure est proposé et devra répondre aux autorisations urbanistiques en vigueur.

La Commission d'analyse des offres s'est réunie le 18 février 2026. Les membres sont d'avis de retenir le projet présenté par « les Gourmandes », au titre de l'activité de restauration et de débit de boissons.

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis de ladite commission et d'accepter l'offre présentée par la société « Les Gourmandes » de Bains-sur-Oust.

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
- D'approuver la convention d'occupation temporaire d'un terrain communal - situé sur le site de l'Ile aux Pies - dans les conditions ci-après :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260225-D202631-DE

- Mise à disposition d'un terrain correspondant à une emprise sur les parcelles cadastrées YR 61 pour les stockages de matériels et pour les activités de restauration ;
- Période d'activité : d'avril à octobre (sous réserve de la réglementation en vigueur et notamment des prescriptions du P.P.R.I. – Plan de Prévention du Risque Inondation)
- Loyer annuel : 2000 € pour la période
- Durée de la convention : 12 ans, sauf renonciation ou résiliation expresse avec préavis de 3 mois - avant le début de la saison.
- Date d'effet : date de signature de la convention.

➢ Déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de la convention et de tout autre document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE